

*Déclarations de ministres*

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, j'ai communiqué plus tôt avec le ministre et, à ma demande, mon collègue le député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) l'a consulté.

[Français]

Monsieur le Président, cette déclaration du ministre concerne 16 millions de contribuables, de personnes, d'individus, au Canada. C'est une matière très importante parce qu'elle reflète toute l'intégrité de notre système d'impôt. Ce dernier est établi sur l'assurance que leurs déclarations d'impôt soient gardées confidentielles. C'est la base de tout notre système par lequel 16 millions de Canadiens ont confiance en leur gouvernement de garder leurs finances personnelles confidentielles entre eux et le gouvernement.

Et maintenant, ce matin, nous avons le témoignage qu'il y avait soit une fraude, soit de la négligence, soit un manque de sécurité dans le système. Cela ne reflète peut-être pas les informations directes des finances des contribuables, mais on se demande si avec cette information, celui qui possède maintenant le matériel, les microfiches, ne pourrait pas insérer les codes requis pour trouver les informations concernant tous les individus du Canada ou de n'importe qui parmi nous ou parmi les Canadiens, soit 16 millions de contribuables.

[Traduction]

Tout comme le ministre, nous ne prenons pas cette question à la légère. Notre régime d'impôt sur le revenu repose sur la cotisation volontaire de particuliers qui présentent individuellement au ministère du Revenu national, en engageant leur honneur, des déclarations fondées sur les recherches qu'ils ont eux-mêmes effectuées. Le régime de cotisation volontaire ne peut fonctionner que si les contribuables sont assurés du caractère confidentiel de ces déclarations. Celles-ci deviennent de plus en plus détaillées et contiennent une vaste gamme de renseignements sur chaque Canadien. Bien entendu, dans une société libre, rien n'est plus sacré que les affaires personnelles d'un contribuable.

Comme l'a déclaré le ministre, cette situation a une incidence sur toutes les déclarations d'impôt des particuliers. Autrement dit, si on traduit les termes bureaucratiques en des termes que vous et moi comprenons, monsieur le Président, cela signifie que le matériel volé ou manquant contient des renseignements sur 16 millions de contribuables.

Nous acceptons volontiers de croire, comme nous en assure le ministre, qu'il ne s'agit pas de renseignements d'ordre financier mais de numéros d'assurance sociale, d'adresses, de renseignements indiquant si le conjoint a produit une déclaration, si des gains en capital ont été déclarés, si le revenu provient d'une activité professionnelle ou de l'agriculture et ainsi de suite.

Je vais poser une question au ministre et nous nous attendons certainement à obtenir des réponses dès que possible et à ce qu'un rapport plus complet soit présenté à la Chambre. Je veux savoir si la personne qui détient ces renseignements peut s'en servir pour avoir accès au système de codage qui lui permettrait d'obtenir d'autres renseignements sur les particuliers. Dans l'affirmative, la situation est extrêmement grave. A mon avis, les déclarations faites aujourd'hui par le ministre auront pour effet d'ébranler la confiance dans le régime d'impôt sur le revenu et de semer l'inquiétude parmi les Canadiens. Puisque

cette question touche 16 millions de contribuables, elle revêt une extrême importance.

Nous voulons savoir s'il y a eu fraude, s'il y a eu négligence et, dans ce dernier cas, qui en est responsable. Nous voulons savoir si un système de sécurité n'aurait pas . . .

**M. Gauthier:** Inadéquat.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Mon collègue le député d'Ottawa—Vanier l'a qualifié d'inadéquat. Il y a certainement quelque chose qui a fait défaut et nous voulons que le ministre nous donne des réponses. Nous nous attendons à ce qu'un rapport soit présenté à la Chambre dans les meilleurs délais sur cette question très sérieuse.

**M. Simon de Jong (Regina-Est):** Monsieur le Président, le ministre a fait état aujourd'hui d'un très grave accroc à la sécurité dans son ministère. La perte de dossiers sur microfiches renfermant des renseignements sur quelque 16 millions de contribuables, soit la presque totalité des contribuables de notre pays, est très grave. Comme le ministre l'a reconnu et comme le chef de l'opposition officielle (M. Turner) l'a signalé à la Chambre, cela ébranle la confiance que les Canadiens ordinaires ont dans notre régime fiscal.

Comme on l'a signalé, notre régime fiscal dépend en grande partie de la bonne volonté des contribuables canadiens à s'y soumettre. Or, si les contribuables canadiens commencent à s'inquiéter de ce que des personnes non autorisées puissent avoir accès aux renseignements personnels qu'ils fournissent au gouvernement au moyen de leur déclaration d'impôt, ils pourraient bien ne plus faire confiance ni au gouvernement ni au fisc, ce qui pourrait entraîner de graves conséquences.

Nous parlons de ces petites microfiches qui ont été dérobées au bureau de Toronto. Pourtant, nous ne pouvons nous empêcher de nous demander si l'inéptie du gouvernement et en particulier du ministère ne serait pas à l'origine de cette situation. Le bureau de Toronto, nous le savons, fait l'objet d'une nouvelle réorganisation majeure. Au lieu d'un bureau central unique, il y aura dorénavant 3 bureaux secondaires. Le moral au sein du personnel du ministère est au plus bas depuis très longtemps. Il l'était déjà à l'époque où les libéraux étaient au pouvoir. Quand ils ont eux-mêmes accédé au pouvoir, les conservateurs ont fait toutes sortes de promesses à propos de la réorganisation de ce ministère. Pourtant, nous constatons que la confiance continue de baisser parmi les employés de ce ministère.

Le ministère a déjà fait l'objet de compressions successives. Il compte à l'heure actuelle moins de préposés aux enquêtes qu'en 1980. Au cours de la fin de semaine, nous avons appris par ailleurs qu'il n'y avait plus que 20 enquêteurs pour s'occuper de la perte de revenus de 3 milliards de dollars consécutive au stratagème inauguré par les libéraux sous le nom de crédit d'impôt à la recherche scientifique. Encore une fois, on n'a cessé de réduire les effectifs.

Les députés et la Chambre doivent se demander jusqu'où nous pouvons aller dans les coupes d'effectifs au sein des ministères avant d'en arriver au point où les ministères ne peuvent plus assumer leurs fonctions de façon satisfaisante. A combien d'autres compressions devons-nous assister avant que nous commencions à constater des accroc à la sécurité comme celui survenu le mois dernier? Il existe sûrement un seuil au-delà